

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0767

commission principale : finances et institutions

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Rue Fontbonne - Elargissement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue de Fontbonne, à La Tour de Salvagny, est une voie en impasse qui dessert un important secteur pavillonnaire. Elle est en très mauvais état et dépourvue de trottoir.

Il est envisagé de procéder à une réfection complète de cette voie et à la construction d'une plate-forme de retournement à son extrémité nord-ouest.

Les travaux comprennent :

- la reconstruction complète de la chaussée à une largeur de cinq mètres,
- les travaux de clôture liés aux acquisitions foncières,
- la construction d'un trottoir sablé d'une largeur de 2,50 mètres , côté nord.

Cette opération est estimée à 530 000 €, y compris les acquisitions foncières restant à réaliser.

Circuit décisionnel : avis favorable du pôle politique des déplacements en date du 24 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'élargissement de la rue Fontbonne à La Tour de Salvagny pour un montant de 530 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains opération 0523 pour un montant de 530 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 30 000 € en 2002, 30 000 € en 2003, 150 000 € en 2004 et 320 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,